

VALORISEZ VOTRE ENTREPRISE



PAR LA MAÎTRISE
DE VOS REJETS
Démarche qualité

**LA COR VOUS
ACCOMPAGNE**

Gaëlle Badoil

*Technicienne assainissement
rejets des entreprises*

Tél : 04 74 05 51 28
06 19 58 83 05

gaelle.badoil@c-or.fr



www.ouestrhodanien.fr



Ovest Rhodanien
Communauté d'agglomération

VALORISEZ VOTRE ENTREPRISE PAR LA MAÎTRISE DE VOS REJETS



Artisans, entreprises, collectivités, bénéficiez d'un accompagnement de la COR et régularisez votre raccordement assainissement (rejet des eaux usées non domestiques).

Ce que dit la réglementation

Tout déversement d'eaux usées «non domestiques» dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par la collectivité gestionnaire de l'assainissement (article L1331-10 du Code de la Santé publique).



Gestion des rejets liquides et déchets dangereux

Rejets liquides

Rejets non traités

Production des déchets dangereux

risques

Pollution accidentelle / déversement

impacts

Danger pour la santé et la sécurité, dégradation des installations d'épuration, pollutions des milieux aquatiques.

mesures préventives

Réduire les pollutions à la source

Réduire la production des déchets dangereux

actions à mettre en place

Prétraiter les rejets

Faire collecter et traiter les déchets dangereux par des filières

solutions proposées par la 

Expertise technique, accompagnement, aide au montage de dossiers de subvention ...



www.ouestrhodanien.fr



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération